

4.2 Objectifs du projet

La serre contribuera à :

- sécuriser la production agricole soumise aux aléas climatiques tropicaux (pluies, vents, grêle, etc.),
- Apport d'un ombrage nécessaire pour les cultures de vanille (plus soumises à un vent violent et au rayonnement direct),
- Favoriser l'agriculture biologique ou adopter un mode de culture en PBI (Protection Biologique, Intégrée), la lutte contre les ravageurs est plus efficace.

Le projet consiste à consolider l'activité de production existante et développer la culture de la vanille afin de pérenniser et de développer l'exploitation agricole de Hubert LEGER, ainsi que l'accroissement du chiffre d'affaires actuel. La reprise sera assurée par la Johanne LEGER et Jean-Paul MANICON, gendre de d'Hubert LEGER.

La diversification et l'intensification de la production agricole permettront d'offrir une réponse adaptée à la demande.

Le choix se porte tout particulièrement sur une production agricole de produits de qualité ; les cultures sont adaptées au climat et ne sont jamais pratiquées en mode intensif (aucune utilisation de produits phytosanitaires).

En termes d'emplois, le projet de construction de serres agricoles PV, participe au maintien et au développement de l'activité agricole de l'entreprise, avec à la clef la consolidation des emplois existants et la création d'au moins 2 emplois permanents ainsi que des postes saisonniers.

La réalisation du projet et son exploitation permettront de satisfaire aux objectifs nationaux et européens de développement des des énergies renouvelables et de création d'emplois agricoles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'aménagement du terrain sera réalisé en tenant compte des enjeux environnementaux locaux :

- Implantation des serres en respectant les préconisations du PPR Inondation.
- Définition du projet en fonction de la topographie afin de limiter au maximum les terrassements ;
- Intégration paysagère ;
- Les périodes de chantier lors de la construction, seront établis selon un calendrier réalisé en fonction des enjeux environnementaux locaux ;

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le terrain est déjà partiellement en exploitation avec une culture de banane.

Les serres agricoles permettront à l'exploitant de :

- mieux contrôler et sécuriser les cultures face aux aléas climatiques que sont la pluie, le vent, les cyclones...
- l'optimisation des productions en permettant une gestion adaptée des conditions culturales spécifiques au la culture de vanille mise en place sous les serres. (nécessité d'ombrage).

Actuellement l'exploitation d'Hubert LEGER bénéficie du réseau d'irrigation agricole de Saint André (géré par la SAFER), mais, seule la parcelle de 1500 m² (ombrière existante) destinée à la culture de la vanille bénéficie, occasionnellement d'un appoint en matière d'irrigation. Comme sur quasiment toute l'île, l'arrosage se fait de manière naturelle, grâce notamment aux eaux de pluies. Il en sera de même avec le projet de construction de serres photovoltaïques ; la toiture laissera passer l'eau de pluie ; il s'agit d'une irrigation naturelle dite « tropicale ». La culture sous serres, quant à elle, permet de limiter l'évapotranspiration des plantes tout au long du cycle cultural, ce qui réduit les quantités d'eau nécessaires, quel que soit le type de culture. ==> optimisation du bilan en eau d'irrigation utilisée.

Ce projet a pour objectif de pérenniser l'activité existante et de diversifier dans le futur l'activité agricole des enfants d'Hubert LEGER.

La totalité de la production actuelle de gousses de vanille est vendue à "La Vanilleraie", il en sera de même pour la production à venir.

Les surfaces en production actuellement existantes sur l'exploitation resteront inchangées.

Cet outil participera au développement et à l'adaptation de l'exploitation agricole face aux demandes des clients en termes de précocité et de qualité des produits et permettra le recrutement de salariés agricoles.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Déclaration au titre de la Loi sur l'eau concernant le rejet des eaux pluviales.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
bloc à l'Est:	124 m (max) x 76,8 m (max)
bloc à l'ouest:	84 m x 44,8 m
Emprise au sol:	13 030,4 m ²
hauteur:	3,08 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin Valentin
97440 SAINT ANDRE

Coordonnées géographiques¹

Long. 55°40'41,80" Lat. 20°57'20,27"S

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Inondation de la commune de Saint André approuvé le 25 juin 2014 La zone projet est concernée par ce risque, les serres seront implantées dans le respect des préconisations du PPR Inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement l'exploitation bénéficie du réseau d'irrigation de Saint André (géré par la SAFER. Seule la parcelle de 1500 m ² (ombrière existante) destinée à la culture de la vanille bénéficie, occasionnellement d'un appoint en matière d'irrigation. L'arrosage se fait de manière naturelle: eaux de pluies. Il en sera de même avec le projet de construction de serres photovoltaïques ; la toiture laissera passer l'eau de pluie ; il s'agit d'une irrigation naturelle dite « tropicale »= optimisation du bilan en eau d'irrigation. Par ailleurs, La culture sous serre permet de limiter l'évapotranspiration.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est conçu en tenant compte des enjeux environnementaux locaux. - Le calendrier de chantier sera donc adapté afin de ne pas gêner les cycles biologiques des espèces présentes sur site. - Le terrain déjà cultivé restera à vocation agricole. - AUCUNE FOUILLES, EXCAVATION, le sol (et sous sol) reste en l'état sauf concernant la création du bassin de rétention -L'accès au terrain restera inchangé
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain à vocation agricole et conservera cette vocation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune de Saint André : Transport de marchandises dangereuses Le projet est non concerné.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune de Saint André Éruption volcanique / Feu de forêt / Inondation / Mouvement de terrain / Phénomènes météorologiques - Cyclone/ouragan (vent) / Phénomène lié à l'atmosphère / Séisme: zone de sismicité 2 (faible) Le projet n'est pas concerné.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	- Il est important de noter qu'il n'y aura pas d'activité humaine sur site autre que pour l'exploitation des cultures, il n'y aura pas de vestiaires, ni de création de toilettes, etc... Le système photovoltaïque n'engendre aucune nuisance, ni onde, ni radiation
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun trafic supplémentaire
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance sonore

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune nuisance olfactive</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune vibration</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune émission lumineuse. En phase construction comme en phase d'exploitation agricole des serres ; aucun éclairage photosynthétique ne sera installé.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de rejets polluants</p> <p>Mode de culture : agriculture raisonnée Aucune utilisation de pesticide ou autre produit phytosanitaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau sera réalisé afin de définir les mesures (bassin,...) à mettre en œuvre pour compenser l'imperméabilisation si besoin est.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun effluent, ni déchet à caractère dangereux.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Déchets végétaux qui seront recyclés</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas situé à proximité ou dans le périmètre de protection des 500 m d'un monument historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité agricole sera beaucoup plus rationnelle et diminuera de manière importante la pénibilité du travail de l'exploitant et des salariés : à l'abri des aléas climatiques, plantes et hommes évolueront, pour les premières de manière beaucoup plus productive avec un gain notable au niveau de la qualité, et, pour les deuxièmes, avec un confort de travail indéniable . Le site sera fréquenté uniquement pour les nécessités de l'activité culturale sous serres.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le site d'implantation du projet de serres agricoles équipées de panneaux solaires photovoltaïques en toiture est déjà affecté à des cultures agricoles.

La justification agricole de ce projet et les raisons de ce choix sont présentées dans la notice agricole annexée à cette demande. Une auto-évaluation permettant une première analyse des enjeux environnementaux du projet est également annexée.

Les enjeux locaux importants ont été pris en compte dans l'élaboration du projet :

- Les enjeux environnementaux seront pris à compte aux différents stades du projet (de la conception à la mise en culture) afin de réduire les impacts potentiels, une attention particulière sera portée à l'implantation des serres vis à vis du risque inondation ainsi qu'à l'irrigation et aux intrants.
- Aucun impact sanitaire généré par la construction et l'exploitation agricole de ces serres. Aucun impact d'un point de vue de la sécurité.
- L'accès actuel à la parcelle sera conservé ; aucune création d'accès supplémentaire.
- Pas de fouille, ni excavation, le sol restera en l'état

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons donc que ce projet peut être dispensé d'étude d'impact sur l'environnement dans la mesure où une première analyse permet de justifier l'absence d'effets négatifs du projet sur l'environnement.

Par ailleurs, d'un point de vu environnemental, il est nécessaire de rappeler que le site projet n'intercepte aucun zonage réglementaire ou périmètre à statut.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 6 : Notice agricole (+ annexes) - Annexe 7: Notice Environnementale - Auto-évaluation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint André

le, 23/03/2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus